

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-02-14a-00300 Référence de la demande : n°2019-00300-011-001

Dénomination du projet : PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION D'UNE CARRIERE DE SABLES ET GRAVIFRS

Lieu des opérations : -Département : Loire -Commune(s) : 42720 - Vougy.

Bénéficiaire : SOGRAP

MOTIVATION ou CONDITIONS

Ce dossier concerne le renouvellement et l'extension d'une carrière en cours d'exploitation sur des superficies respectives de 52,7 hectares et 34,4 hectares.

En surfaces cumulées, ce projet affecte environ 55 hectares de prairies, 7 hectares de bois, haies et fourrés, 5 hectares de cultures.

Il se situe dans une zone écologiquement remarquable (corridor écologique et ZNIEFF) à proximité du fleuve Loire.

C'est pourquoi on y rencontre trois espèces de flore protégées : l'Oenanthe fistuleuse, le Scirpe ovale et la Renoncule scélérate.

Côté faune, les espèces les plus prestigieuses sont le Castor d'Europe, le Milan royal (hivernage), l'Hirondelle de rivage, le Chevalier guignette et la Sterne pierregarin, sans oublier les chiroptères, espèces dotées d'un plan national d'action (PNA), quatre espèces d'amphibiens dont le Crapaud calamite, l'Agrion de Mercure et le Cuivré des marais.

Le pétitionnaire reçoit les conseils avisés d'associations environnementales quant à sa démarche environnementale et des inventaires réguliers qui sont réalisés sur le site depuis 2012.

D'ailleurs, ces inventaires semblent complets, tant en flore qu'en faune, même si la cartographie des habitats aurait constituée un « plus » appréciable à la démarche E-R-C.

On constate qu'il y a une croissance très forte de la Renoncule scélérate de 2017 à 2018, une baisse des effectifs dans le même temps de l'Oenanthe fistuleuse et du Scirpe ovale (à mettre en relation avec la saison sèche de 2018 et l'assèchement précoce des mares).

Au titre des mesures d'évitement, le pétitionnaire envisage :

- le boisement accueillant la héronnière,
- les chenaux de bordure avec une bande de 10 m de part et d'autre pour maintenir les habitats de la flore et faune associée,
- les haies limitrophes du projet épargnées le long des chenaux et chemins avec une bande de 10 m propices à la circulation des chiroptères,
- une mare et sa zone humide associée.

De nombreuses espèces protégées vont bénéficier de ces mesures, notamment la flore protégée et la faune aquatique.

Les mesures de réduction sont classiques.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Au titre des mesures de compensation au nombre de 15, retenons :

- la plantation de 2,3 km de haies (à base d'espèces locales) à des endroits stratégiques avec un ratio de 3/1,
- le réaménagement du plan d'eau en fin d'exploitation en faveur de la faune (notamment amphibiens, Hironnelle de rivage et petit Gravelot),
- la conservation de fronts verticaux pour le Guêpier d'Europe,
- l'aménagement de sept gîtes pour l'herpétofaune.

En revanche, la pose de nichoirs à chauves-souris correspond plutôt à une mesure d'accompagnement pour son côté non durable et artificiel.

Le seul reproche qui peut être fait à ce projet, c'est la quasi-disparition des prairies sur une surface non négligeable de 52 hectares sans compensation.

C'est pourquoi le projet reçoit un avis favorable à la demande de dérogation à la protection des espèces protégées aux conditions suivantes :

- un complément aux mesures compensatoires qui vise la protection in-situ des prairies qui vont être exploitées et disparaître (plus de 50 ha), ou/et l'assurance de préservation de prairies en périphérie du projet ;
- la protection de certains arbres accueillant le grand capricorne ;
- l'assurance d'une protection et d'une gestion durables des zones d'évitement et de compensation sous forme d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) entre le pétitionnaire, le propriétaire et le gestionnaire associatif des mesures.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel Métails

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions [X]

Défavorable []

Fait le : 30 avril 2019

Signature :

